

Séparation ou divorce
Maladie ou handicap d'un enfant
Décès du conjoint ou d'un enfant
Impayé de loyer (parc locatif privé)

**LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE
LA CAF DE LA HAUTE-SAVOIE
VOUS ACCOMPAGNENT**



Les travailleurs sociaux sont disponibles pour :

- échanger avec vous sur votre nouvelle situation ;
- vous soutenir dans vos démarches ;
- vous informer sur vos droits aux aides de la Caf, les modes de garde, la pension alimentaire, etc ;
- vous conseiller pour la gestion de votre budget, l'organisation de votre quotidien ;
- vous accompagner dans votre nouveau projet personnel, en lien avec votre changement de situation.

Un soutien financier peut être étudié pour :

- votre installation dans un nouveau logement (entrée dans les lieux, équipement ménager ou mobilier) ;
- les frais liés à la scolarité de vos enfants (rentrée universitaire, Bafa / Bafd) ;
- une aide à votre domicile (travailleuses familiales, aides ménagères) ;
- un départ en vacances (séjours de vacances, centres de loisirs, vacances en famille).

Pour qui ?

Les allocataires, avec au moins 1 enfant à charge de moins de 20 ans, confrontés à l'un des événements suivants : séparation, divorce, maladie ou handicap d'un enfant, décès du conjoint ou d'un enfant, impayé de loyer (parc locatif privé).

**Prenez rendez-vous avec un travailleur social
au 04 50 88 49 36 ou à la Caf
près de chez vous :**



ANNECY
21 avenue de Genève



CLUSES
355 avenue du Noiret



ANNEMASSE
24 rue du Parc



THONON-LES-BAINS
23 chemin de Morcy